

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 OCTOBRE 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs Pierre Étienne CONTESSE, René SCHEIDER, Camille SIMAR, Jean-Paul VIVIEN, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Céline VUAGNOUX, Évelyne MURGER.

ABSENTS EXCUSÉS : Olivier DEFAUT

SECRÉTAIRE : Monsieur Camille SIMAR

Préalablement au début de séance, le Maire demande aux élus présents si le compte-rendu du précédent conseil municipal appelle des remarques ou oppositions de leur part.

A défaut, le compte-rendu du 29 Septembre 2017, est adopté à l'unanimité.

I° - PROJET ÉOLIEN

Dans le cadre du projet éolien porté par la Société d'Économie Mixte Locale Côte-d'Or Énergies sur le territoire de la Commune, le Maire rappelle aux élus, que des permanences publiques ont eu lieu le 5 Juillet (Montagny-les-Seurre et Franxault), le 12 Juillet (Chamblanc), le 21 Juillet (Pagny-le-Château et Bousselange) et le 22 Juillet (Grosbois-les-Tichey), afin de présenter et échanger avec la population sur le projet éolien.

Le Maire, explique que les échanges lors de la réunion du 4 octobre entre les 6 communes indiquent que ces permanences se sont globalement bien déroulées et que la population semblait plutôt favorable au projet. Seules, sur les Communes de Pagny-le-Château et Franxault, quelques opposants se sont manifestés.

Ces permanences ont également montré l'importance que les habitants portent à un projet développé par un acteur local tel que Côte-d'Or Énergies et à l'utilisation des parcelles communales.

Dans le cas où la SEML Côte-d'Or Énergies, délibère favorablement sur le choix de notre territoire pour le lancement d'un projet éolien, un mât de mesure sera posé sur la Commune de Grosbois les Tichey, dans une parcelle de bois, pour une durée entre 12 et 18 mois, afin de mesurer les vents.

Le Maire, informe que la SEML Côte-d'Or Énergies, demande à chaque Conseil Municipal de délibérer à nouveau, pour confirmer son accord pour le lancement du développement du projet éolien sur le territoire de sa commune.

Préalablement au vote, le Maire quitte la séance du Conseil Municipal.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par une abstention et cinq voix pour, de :

- **confirmer que la SEML Côte-d'Or Énergies peut lancer le développement du projet éolien sur le territoire de la Commune qui consistera en une réunion de lancement avec les bureaux d'études et dont la première action concrète sera la pose d'un mât de mesure.**
- **privilégier au maximum l'utilisation du foncier communal pour l'implantation des machines.**

Le Maire, réintègre alors la séance.

II° - FORÊT COMMUNALE

René SCHEIDER présente le programme proposé par l'Office National des Forêts pour les affouages de l'année 2018. Toutefois, des différences apparaissent par rapport aux éléments donnés lors d'une réunion avec le représentant de l'ONF, Monsieur Frédéric DONIUS.

René SCHEIDER propose de faire le point à nouveau avec celui-ci afin d'obtenir des renseignements complémentaires, et de reporter la décision sur les affouages 2018, au prochain conseil municipal.

**III° – EXAMEN ET APPROBATION
DU RAPPORT DE LA CLECT DU 18 SEPTEMBRE 2017**

Le Maire rappelle la fonction de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. Celle-ci doit intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire d'une quelconque action. Il revient à cette commission, de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées.

Cette commission s'est réunie le 18 Septembre 2017 pour approuver le rapport, quant à l'évolution des charges dans le cadre de la compétence Zones d'activités économiques concernant les ZAE situées sur les Communes de Brazey-en-Plaine, Losne et St Usage, à transférer à la Communauté de Communes.

Au vu de ce rapport, il est convenu que l'entretien des zones d'activités, de leurs voiries et réseaux divers, restent à la charge des communes étant donné que la Communauté de Communes, ne détient pas la compétence voirie. Aussi, l'impact des charges transférées sur l'attribution de compensation des communes s'avère être nul pour l'année 2017 et les années suivantes.

Le rapport ayant été approuvé en Conseil Communautaire en date du 27 Septembre 2017, il appartient aux communes membres de la Communauté de Communes, d'approuver ce rapport.

Le Maire rappelle que la procédure prévoit que le rapport de la CLECT, pour être pris en considération, doit être approuvé par une majorité qualifiée de communes membres, soit les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, en date du 18 Septembre 2017.**

**IV°- EXAMEN ET APPROBATION
DE LA VERSION 9 DES STATUTS DE RIVES DE SAÔNE**

Lors du Conseil Communautaire du 27 Septembre dernier, il a été proposé de voter les modifications afférentes à la version 9 des statuts, sur les compétences suivantes :

- Ajout de la compétence obligatoire «Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ».
- Compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie » : ajout « création, aménagement, gestion et entretien de parc de stationnement ».
- Compétence « Assainissement » : ajout « réalisation des plans de zonage d'assainissement et schémas directeurs d'assainissement ; mise en œuvre et gestion du Service Public d'Assainissement Collectif, en ce qui concerne le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites ; mise en œuvre et gestion du Service Public des Eaux Pluviales Urbaines en ce qui concerne la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines (zones urbanisées et à urbaniser des documents d'urbanisme des communes).
- Ajout de la compétence optionnelle « création et gestion de maison de service au public et définition des obligations de service y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi N.2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations »
- Compétences facultatives – ajout : « mobilité : création et gestion d'aires de covoiturage communautaires ; création et gestion d'aires de stationnement vélos ».

Ces modifications statutaires ayant été approuvées lors du Conseil Communautaire du 27 Septembre dernier, il appartient à chacune des communes membres de la Communauté de Communes, de délibérer sur la décision du Conseil Communautaire.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision du Conseil Communautaire du 27 Septembre 2017, afférente à la modification des statuts au 1^{er} Janvier 2018.

V°- RECENSEMENT POPULATION 2018

Dans le cadre des travaux de recensement de la population qui aura lieu du 18 Janvier au 17 Février 2018, l'État octroie à la Collectivité une dotation forfaitaire de recensement. Pour la Commune de Franxault, son montant s'élève à 889.00 €.

Le Maire propose de voter sur l'affectation de celle-ci entre l'agent recenseur et le coordonnateur communal, basée sur la répartition de 70 % pour l'agent recenseur et 30 % pour le coordonnateur communal.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer la dotation de 889.00 €, comme suit :

- **622.00 € à l'agent recenseur,**
- **267.00 € au coordonnateur communal.**

VI °- REPAS DES AÎNÉS

Repas des aînés :

Le repas des aînés a lieu le Dimanche 10 Décembre. Genty Traiteur a adressé une proposition de menu à 16.00 €.

Ensuite d'une réunion avec les membres du CCAS, ces derniers ont retenu le menu suivant : mousseline de filet de sole et mousse de saumon aux petits légumes, cuisse de canette confite au jus sauce épaisse et gratin dauphinois, assiette de fromages et salade, entremet friandise framboise.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **Valider le menu choisi par les membres du CCAS ;**
- **Fixer le montant de la participation financière pour les accompagnants de moins de 70 ans, à 18.00 €.**

Magalie SCHOLLAERT se charge de recontacter le traiteur pour valider le menu, moyennant un prix de 15.00 €.

Pour l'animation musicale, Magalie SCHOLLAERT a pris contact d'une part, avec l'École de Musique Intercommunautaire et d'autre part, avec le groupe de musiciens « Passé Simple » de Seurre, et reste en l'attente de leur réponse.

Madame Jeannine VERPAUX a proposé comme chaque année, de s'occuper du fleurissement des tables.

Pour la préparation de la salle des fêtes, le rendez-vous est fixé au Samedi 9 Décembre à 18 h 00.

Colis des aînés :

Les membres du CCAS ont proposé que la composition des colis soit plus orientée sur des chocolats et gourmandises, plutôt que des plats cuisinés. D'autre part, ils proposent également que les produits soient achetés et distribués dans des emballages plus simples.

Il sera demandé des propositions de prix auprès du magasin Gamm'Vert à Seurre. Le budget par colis est fixé à environ 20 € pour une personne seule et 30 € pour un couple.

Pour rappel, le rendez-vous pour la distribution des colis, est fixé au Samedi 9 Décembre à 9 H 00.

VII °- QUESTIONS DIVERSES

Logement 23 Rue Bossuet :

Suite au dégât des eaux, l'assurance a pris en charge les travaux de réfection du plafond au rez-de-chaussée.

Le Maire présente deux devis pour la réfection de la salle des bains située à l'étage : un devis de l'Entreprise GAUTHIER pour la réparation de la fuite dans la douche, d'un montant de 442.00 € TTC et un devis de l'Entreprise BLANC pour le changement du bac à douche et la fourniture et pose de carrelage et faïences d'un montant de 2200.00 € TTC. Un devis complémentaire sera demandé à l'Entreprise BLANC.

Logement 15 Rue Bossuet :

Le Maire informe que le branchement du lave-vaisselle n'est pas conforme et que lors de l'utilisation du lave-vaisselle par la locataire, il y a des rejets d'eau qui se sont infiltrés le long du meuble sous évier, lequel meuble est dès lors détérioré.

Le Maire présente un devis de l'Entreprise GAUTHIER pour un montant de 745.00 € TTC, ce devis est validé par le conseil municipal.

Point lumineux rue de l'Aigle de Meaux :

Le Maire informe que les travaux pour l'ajout du point lumineux, au niveau du point d'apport volontaire, permettant d'éclairer l'ensemble des maisons situées dans ce quartier, ont été réalisés dernièrement.

Travaux de voirie :

Les travaux de voirie du chemin desservant le pôle scolaire, l'accès au point d'apport volontaire, et la partie accès au Lac de Chour ont été réalisés par l'Entreprise COLAS et n'apportent pas de remarque particulière.

Après acquittement de la facture, celle-ci sera adressée au Conseil Départemental, pour obtention du versement de la subvention octroyée à hauteur de 40 % du montant hors taxes, et plafonnée à 10.700 €.

Platanes rue de l'Aigle de Meaux :

Après réflexion, le Maire propose de contacter la Mairie de Losne, pour bénéficier contre participation financière de la collectivité, de leur camion avec un chauffeur afin de procéder une fois dans l'hiver, au ramassage des feuilles de platanes le long de la rue de l'Aigle de Meaux.

Parking place de la Mairie :

Évelyne MURGER souhaite savoir si le parking de la place de la mairie, est réservé essentiellement aux parents des enfants fréquentant le pôle scolaire. Il est indiqué que pour éviter l'encombrement du parking lors des flux entrée et sortie de l'école, il serait souhaitable que les membres des associations, se garent sur le parking de l'église.

Toutefois, afin de libérer du stationnement sur la place de la Mairie, un courrier sera adressé à l'ensemble de l'équipe enseignante, demandant de respecter également ce choix et de garer leurs voitures sur le parking qui leur a été attribué, en bout du chemin d'accès au pôle scolaire.

Dossier d'accessibilité :

Il est rappelé les différents travaux et dates de réalisation de ceux-ci, qui avaient été programmés lors de l'établissement du dossier d'accessibilité pour les établissements recevant du public.

A cet effet, les travaux de la salle des fêtes sont en attente d'une réponse de demande de subvention et les travaux de réalisation de l'allée dans le cimetière, menant à l'église sont prévus pour une réalisation avant fin 2018.

A la mairie, seul un signal de présence d'un administré, est à installer à la grille d'entrée de la Mairie, avant la fin de l'année 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures 15.